



PROGRAMME de Formation

AIPR - Niveau Encadrants

Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux

- **Objectifs :**

Acquérir ou mettre à jour ses connaissances sur la réglementation DT-DICT et le guide technique
Comprendre les enjeux liés au contrôle des compétences (examen AIPR) par rapport aux obligations réglementaires

- **Public :**

Encadrant : salarié de l'entreprise de travaux intervenant en préparation administrative et technique des travaux (chef de chantier, conducteur de travaux) et encadrant les chantiers de travaux

- **Prérequis :**

Savoir parler, lire et écrire le français
Posséder une expérience de l'encadrement de travaux sur chantier
Etre âgé de 18 ans révolus - Avoir le sens des responsabilités

- **Durée : 7 heures** - 1 jour soit 6 heures de formation + 1 heure de tests

- **Méthode pédagogique :**

Exposés étayés par un diaporama ou des études de cas
Un livret regroupant les exposés est remis aux stagiaires
Questions réponses, partage d'expériences

- **Référent pédagogique & handicap :** Hervé GERTH - ☎ 03.84.30.17.45

- **Contenu :**

Ce programme est conforme à l'obligation de compétences pour les personnels intervenants à proximité des réseaux consécutive à la réforme anti-endommagement (réforme législative et réglementaire du 22 février 2012 établie par le Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie).

Contexte et réglementation

- Les enjeux de la réglementation anti endommagement de réseaux
- Les obligations des différents acteurs
- Les procédures mises en place (DT suivie par DICT ; DT-DICT conjointe, ATU)
- Les règles spécifiques de prévention selon tes types de travaux
- La responsabilité des acteurs et les sanctions applicables

La mise en œuvre du chantier

- Les documents nécessaires sur un chantier
- Les piquetages et marquages au sol
- Les actions de prévention à réaliser avant le démarrage effectif des travaux
- Le guide technique: présentation et mode d'emploi
- Conditions, responsabilités et déclaration d'un arrêt de chantier
- Les consignes spécifiques pour les travaux urgents

GFC

Siège Social : 3A Rue de la Synagogue – 68720 FROENINGEN – ☎ 06.10.54.08.76 – Fax 03.89.25.14.22

Site Administratif : 23 Rue de Froideterre – Zone Industrielle des Cloyes – 70200 LURE – ☎ 03.84.30.17.45 – Fax : 09.59.46.70.22

Plateforme Logistique : 6 Rue de l'Industrie – 70000 VESOUL

N° Siret : 510 087 562 00029 – Code APE : 8559 A – N° intracommunautaire : FR10510087562

Déclaration d'activité enregistrée sous le N° 42 68 01926 68 auprès du Préfet de Région Alsace

Savoir préparer son intervention

- *Reconnaitre les différents types de réseaux et leurs caractéristiques*
- *Les différentes classes de plan*
- *Lectures de plan et nomenclature des réseaux*
- *Les méthodes existantes pour le repérage des réseaux*
- *Règles de sécurité lors de travaux à proximité des réseaux*

Travailler à proximité des réseaux

- *Règles d'organisation du chantier pour assurer la sécurité lors d'interventions à proximité des réseaux*
- *L'apport éventuel des exploitants*
- *Les risques liés aux opérations à proximité des réseaux*
- *Les méthodes et moyens à employer selon les risques anticipés*
- *Les conditions de recours à l'arrêt de chantier*

En cas d'anomalies

- *Mesures à respecter en cas d'accident*
- *La règle des 4A*
- *Déclaration de dommages, responsabilités de l'entreprise*

• **Méthode d'évaluation :**

Test théorique national (QCM) sur la plate-forme nationale d'examen QCM-AIPR

• **Validation**

Attestation de compétences conditionnée par l'obtention d'un minimum de 48 points sur 80 possibles

Attestation de stage